

OBJET PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DES CAMELIAS
REHABILITATION DU CENTRE CULTUREL DE CHATEAU MORANGE

APPROBATION DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES ET LES AVENANTS

Dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine, la Ville de Saint Denis entreprend la réhabilitation du centre culturel de Château Morange.

Cette opération, au regard des engagements pris dans le cadre de la convention nationale de rénovation urbaine conclue entre la Ville, le Département, la CINOR, l'Etat, la SIDR, la SHLMR, la CDC et l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), nécessite le lancement d'une consultation sous la forme d'une procédure adaptée (articles 10 et 28 du Code des Marchés Publics) pour le marché de travaux décomposé en 12 lots :

- Lot n°1 : Démolition extérieure – VRD – Aménagement
- Lot n°2 : Jardins
- Lot n°3 : Démolition intérieure – Gros œuvre – Revêtements durs – Plomberie / Sanitaire
- Lot n°4 : Couverture zinc
- Lot n°5 : Charpente acier – Métallerie – Menuiserie aluminium
- Lot n°6 : Menuiserie bois – Cloisons / Faux plafonds – Revêtements de sol - Isolation
- Lot n°7 : Ravalement de façade – Peinture
- Lot n°8 : Electricité CF/cf – Eclairage scénique – Sonorisation vidéo
- Lot n°9 : Climatisation / Ventilation
- Lot n°10 : Machinerie scénique
- Lot n°11 : Fauteuils salle de spectacle
- Lot n°12 : Fonderie d'art

L'estimation prévisionnelle du coût des travaux est de 2 470 000,00 € HT.

Je vous demande, en conséquence :

- 1) De m'autoriser (ou mon représentant) à lancer une consultation pour les marchés de travaux selon les caractéristiques suivantes :
 - procédure adaptée, passée en application des articles 10 et 28 du Code des Marchés Publics ;
 - décomposition de l'opération en 12 lots ;
 - montant global de l'opération de travaux évalué à 2 470 000,00 € HT.

Rapport n°14/3-29

- 2) De m'autoriser (ou mon représentant) à signer les marchés avec les candidats ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères fixés dans les documents de la consultation.
- 3) De m'autoriser (ou mon représentant) à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement des marchés, ainsi que toute décision concernant d'éventuels avenants lorsque leur montant ne dépasse pas 15 % du montant du marché, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140426-14329-a1-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/04/2014


Gilbert ANNETTE